

LA BOÎTE À OUTILS

RÈGLEMENT DU JEU

« Jeu Carte Sourire du 29 avril au 2 mai 2021 »

ARTICLE 1

La Société LA BOÎTE À OUTILS, dont le siège social est situé au 2 rue Raymond PITET à Grenoble (38030), organise, du 29 avril au 2 mai 2021 inclus, un jeu internet « Jeu Carte Sourire du 29 avril au 2 mai 2021 » pour l'ensemble de ses magasins L'Entrepôt du Bricolage.

ARTICLE 2

Ce jeu est exclusivement réservé aux porteurs de la carte de fidélité « La Carte Sourire ». Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le personnel de la société et des sociétés ou particuliers intervenants dans cette opération ne peuvent participer à cette opération.

ARTICLE 3

Principe du jeu :

Sur le site www.entrepot-du-bricolage.fr est en jeu chaque jour, de manière aléatoire, un certain nombre de bons d'achat de 5 €, 10 € et 15 €.

Chaque joueur a la possibilité de jouer une seule fois chaque jour.

Quand le détenteur de Carte Sourire joue sur le site internet www.entrepot-du-bricolage.fr, il se connecte sur son espace personnel (ou en fait l'ouverture gratuitement), clique sur le visuel du jeu, remplit le formulaire et fait tourner la roue en cliquant sur le bouton « Je joue ».

La roue se compose de 8 cases :

- **Case numéro 1 = Gain d'un bon d'achat de 5 €**
- **Case numéro 2 = Gain d'un bon d'achat de 15 €.**
- **Case numéro 3 = Gain d'un bon d'achat de 10 €.**
- **Case numéro 4 = Gain d'un bon d'achat de 5 €.**
- **Case numéro 5 = Surprise, gain aléatoire d'un bon d'achat de 5 €, 10 € ou 15 €.**
- **Case numéro 6 = Gain d'un bon d'achat de 10 €.**
- **Case numéro 7 = Gain d'un bon d'achat de 5 €.**
- **Case numéro 8 = Perdu.**

Lorsque le joueur fait tourner la roue, la flèche s'arrête aléatoirement sur une des 8 cases de la roue. Selon la case où la flèche pointe, le participant pourra gagner 5 €, 10 €, 15 € ou alors perdre. Tout gagnant verra sa Carte Sourire créditée du montant remporté au plus tard la semaine suivant le jeu. Il pourra utiliser ce bon d'achat dans sa totalité ou partiellement directement en caisse en magasin en déduction de la valeur de ses prochains achats.

Il est utilisable en une ou plusieurs fois et valable UNIQUEMENT dans les magasins L'ENTREPOT DU BRICOLAGE.

Les bons d'achat ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie quelle qu'elle soit, ni totale, ni partielle. Offre non cumulable avec toute autre opération en cours.

Le nombre de bons d'achats à gagner en ligne est détaillé à la fin de ce règlement.

ARTICLE 4

L'organisateur du jeu se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 5

La participation à ce jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement et la renonciation à toute poursuite contre l'organisateur et les autres sociétés et particuliers intervenant dans cette opération.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

ARTICLE 6

La Boîte à Outils se réserve le droit de remettre les dotations aux gagnants après contrôle et sous un délai de trois jours.

ARTICLE 7

Les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de leur nom et adresse pour des articles publicitaires dans la presse quotidienne ou autres, sauf s'ils renoncent à leur lot.

ARTICLE 8

Une seule connexion au jeu donne à chacun des participants une chance de gagner la dotation offerte.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu devront être adressées, par écrit, à l'adresse : LA BOÎTE À OUTILS, Jeu Carte Sourire, 2 rue Raymond PITET, 38030 Grenoble.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 6 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine, ou 0,12 euros par minute en heure creuse. Ce montant correspond à 6 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'ensemble du processus d'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu, la validation de la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier à l'adresse du jeu : LA BOÎTE À OUTILS, Jeu Carte Sourire, 2 rue Raymond PITET, 38030 Grenoble.

En joignant obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

- La photocopie d'un justificatif d'identité ;
- Un justificatif de domicile en France ;
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne seront pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

La répartition est faite de manière aléatoire chaque jour :

192 bons d'achat à gagner :

- **171 bons d'achat à 5 €**
- **17 bons d'achat à 10 €**
- **4 bons d'achat à 15 €**